



CyrilDechegneConsulting

## AGENDA MEDICO – SOCIAL SUD OUEST

Newsletter bimensuelle

N°101

07 Juin 2017

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

### ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- [La circulaire budgétaire 2017 est parue](#)

Les valeurs du point servant au calcul du forfait soins de base des EHPAD pour l'année 2017 sont fixées par un arrêté interministériel du 4 mai. Par ailleurs, un arrêté du 5 mai revalorise les plafonds applicables pour la fixation du forfait "soins" des petites unités de vie (PUV), ainsi que les plafonds des forfaits "soins" et "transport" des accueils de jour.

Pour calculer les convergences tarifaires énoncées dans la loi ASV, il nous manquait plus que les valeurs du point.

C'est donc chose faite depuis le 7 mai. Pour les Ehpads ayant opté pour le tarif soins global avec ou sans pharmacie à usage intérieur (PUI), il n'y a pas de changement par rapport aux [anciens tarifs plafonds](#), à savoir respectivement 13,10 € et 12,44 €.

Pour ceux sous tarif soins partiels, une augmentation de 11 et 10 centimes est prévue. En effet, la valeur du point est fixée à 10,69 € pour ceux avec PUI et 10,10 € sans PUI.

L'arrêté du 5 mai fixe les tarifs plafonds des forfaits journaliers de soins et forfaits journaliers de transport des PUV et accueils de jour autonomes.

Les valeurs fixées pour 2017 sont supérieures à celles fixées [l'année dernière](#) d'environ 1 % (entre 0,989 % et 1,046 % selon les hypothèses). Plus précisément, le montant plafond du forfait journalier de soins est fixé à : 13,27 € pour les PUV (contre 13,14 € en 2016) et 37,01 € pour les accueils de jour (au lieu de 36,64 € en 2016).

Par ailleurs, le forfait journalier de transport est plafonné à 11,91 € pour les accueils de jour adossés à un Ehpads (contre 11,79 € en 2016) et 14,49 € pour les accueils de jour autonomes (au lieu de 14,34 € en 2016).

- **Valeur du point Gir dépendance : Quels constats, quelles valeurs ?**

Mise à jour des valeurs communiquées lors du dernier numéro.

Ces chiffres sont donnés à titre informatif et ont été recueillis pour certains d'entre eux lors d'échanges parfois oraux, pour d'autres ils relèvent de leur publication officielle, il conviendra donc de les traiter avec recul :

DPT 02	6€74		DPT 37	7€14		DPT 69	6€89
DPT 09	7€57		DPT 38	7€95		DPT 72	6€81
DPT 11	6€17		DPT 46	6€30		DPT 75	7€85
DPT 12	6€88		DPT 47	6€94		DPT 76	7€37
DPT 17	6€73		DPT 48	7€46		DPT 80	6€74
DPT 29	7€09		DPT 55	7€12		DPT 81	7€33
DPT 30	7€09		DPT 56	7€75		DPT 82	6€843
DPT 31	7€46		DPT 57	6€98		DPT 84	7€07
DPT 32	6€74		DPT 60	6€56		DPT 94	7€85
DPT 33	7€46		DPT 65	7€53			
DPT 34	6€93		DPT 66	6€28			

**Des valeurs de points qui suscitent beaucoup d'inquiétudes (voir ci-dessous).**

- **Une partie du secteur des EHPAD inquiet de la mise en place de la réforme de la tarification**

La Fédération hospitalière de France (FHF) réitère son alerte sur l'impact désastreux pour les maisons de retraite publiques de la réforme de la tarification des Ehpads, et continue de réclamer un moratoire sur sa mise en place. Mêmes inquiétudes chez les personnels, relayées par le syndicat CH-FO.

**Le point de rupture de la réforme : le budget dépendance**

Applicable depuis le 1er janvier 2017, la réforme de la tarification "remet en cause, selon elle, le financement de la dépendance dans les structures publiques". En effet, dorénavant le budget dépendance "est calculé automatiquement sur la base d'une formule avec une valeur d'un point départemental unique pour tous les établissements de leur territoire tous statuts confondus", ce qui implique "une importante ponction de l'enveloppe destinée aux maisons de retraite publiques". La fédération dénonce une réforme "faussetment objective" et un signal fort est attendu, car cette perte de ressources pour les établissements publics est estimée à 200 millions d'euros. Compte-tenu de la gravité de la situation, le syndicat CH-FO demande la suspension de la mise en œuvre de cette réforme et l'ouverture de nouvelles discussions.

**Même si la réaction peut être jugée tardive, la grogne semble montée petit à petit et cela risque de ne pas s'arranger à la réception des arrêtés. A suivre.**

- **EPRD avant le 30 juin 2017 !!!**

La plateforme [Import EPRD](#) est ouverte. Comme l'indique la CNSA, le gestionnaire se connecte à l'application, crée son dossier EPRD, puis transfère les différents documents. Les cadres et annexes normalisés à remplir sont disponibles sur le site de la DGCS : <http://social-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-...> Le dépôt doit avoir lieu dans les 30 jours suivant la notification des tarifs **et au plus tard le 30 juin 2017**. Des guides d'utilisation de la plateforme seront mis à disposition des gestionnaires et des autorités de tarification.

- **Les dotations et les orientations du FIR sont fixées pour 2017**

Les priorités d'emploi des crédits attribués cette année aux ARS au titre du fonds d'intervention régional (FIR) sont fixées : Plans d'action Paerpa, développement des plateformes territoriales d'appui pour la prise en charge des personnes "en situation complexe", consultations dédiées aux personnes handicapées, accompagnement des malades chroniques...

## ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Schéma gérontologique 2017-2021 du TARN**

Le schéma gérontologique vient de paraître, un outil nécessaire pour tous les acteurs du 81 qui ont un CPOM à signer très prochainement.

- **Réflexion autour d'une réorientation : dans la logique des CPOM**

Depuis début janvier, 18 places d'Ehpad du centre de long séjour Bellevaux de Besançon ont transformé des lits d'EHPAD en lits dédiés aux personnes âgées souffrant de troubles psychiatriques. Grâce au partenariat noué avec le CH de Novillars, l'établissement entend assurer la transition entre hôpital et Ehpad. D'après une enquête de l'Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam) de novembre 2016, seulement 8% des malades psychiatriques seraient logés au sein d'une structure médico-sociale, donc seulement 2% en Ehpad. Tant et si bien que l'ARS Grand-Est a fait de la problématique de psychiatrie du sujet âgé l'un des axes prioritaires de son schéma régional d'organisation sanitaire (Sros) pour 2012-2017. L'objectif : développer de nouvelles alternatives pour assurer un parcours plus fluide. L'établissement, un temps porté vers la création d'une unité d'hébergement renforcé (UHR), a donc profité de l'occasion pour innover. Pour ce faire, l'établissement a dû prendre une décision radicale : 18 des 352 lits de l'Ehpad ont ainsi été réassignés pour n'accueillir désormais que des profils psychiatriques. Une évidence pour le directeur, Laurent Mouterde. "Le département dispose de suffisamment de places d'Ehpad. Ce qui pose problème par contre, c'est la spécialisation des places. "Les "infirmiers psy" sont détachés sur l'Ehpad sur la semaine. Les équipes de l'établissement prennent le relais le soir et le week-end.

## ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Accessibilité**

L'arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité est paru au Journal Officiel du 22 avril 2017. Il rend applicable le décret du 28 mars 2017 paru au Journal Officiel du 30 mars 2017, tout en le complétant et en précisant qu'Avant le 23 octobre 2017, un registre public d'accessibilité devra obligatoirement être mis à disposition du public par tous les établissements recevant du public (ERP).

## ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- [14 GHT en LRMP](#)

L'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées annonce la création de [14](#) groupements hospitaliers de territoire (GHT) à l'échelle de la nouvelle grande région.

Comme dans le secteur médico-social où les CPOM invitent les gestionnaires à réfléchir à des regroupements, des mutualisations... le sanitaire à quant à lui commencé sa transformation.

## ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- [Burn out : comment le détecter ?](#)

La [Haute Autorité de Santé \(HAS\)](#) publie des recommandations pour aider les médecins traitants et médecins du travail à diagnostiquer le burn-out (syndrome d'épuisement professionnel), le prendre en charge de façon adaptée et accompagner le retour au travail. Des outils pouvant aider également quelques gestionnaires pour mieux appréhender ce risque et le détecter en amont.

- **Dénoncer la maltraitance en EHPAD : risque de licenciement ?**

Dans une décision récente, la Cour de cassation rappelle que la dénonciation de mauvais traitements infligés à un résident d'Ehpad ne peut entraîner un licenciement. [L'arrêt](#) concerne un médecin coordonnateur d'Ehpad, licencié pour faute grave, après avoir transmis aux tutelles, un dossier dénonçant les conditions de travail et l'accompagnement des résidents. Le problème est que ce document n'a été remis que dans un second temps à la directrice de l'Ehpad, ce qui constitue un "acte de déloyauté caractérisé", affirme la cour d'appel de Bordeaux. La Cour de cassation, à l'image des juges de deuxième instance, a rejeté le pourvoi du médecin coordonnateur.

Elle note que la dénonciation des conditions de travail du personnel de l'Ehpad ne constitue pas un témoignage de privations ou mauvais traitements infligés à une personne accueillie à l'Ehpad. Cette distinction ne permet donc pas à l'ancien employé de voir annuler son licenciement pour faute grave.

## ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Etude sur les droits et libertés des résidents en ESMS**

Le comité d'éthique d'Adef Résidences (CEAR) s'est penché sur l'exercice des droits et libertés des seniors en ESMS.

Réglementation, lutte contre la maltraitance, démarche qualité, place donnée à l'incertitude et enfermement en établissement sont ainsi les thèmes abordés.

- [Communication des prix à la CNSA](#)

Après les Ehpad, c'est au tour des 2 200 résidences autonomie de communiquer leurs prix afin d'alimenter le portail comparatif mis en place par la loi ASV et géré par la CNSA. Elles ont jusqu'au 30 juin pour saisir directement sur l'application "Prix-ESMS" le prix plancher de la redevance mensuelle, les prestations comprises dans ce tarif, etc. Les Ehpad, de leur côté, doivent réactualiser, avant la fin du mois, les tarifs qu'ils avaient communiqués en 2016.

- **Un manifeste anti EHPAD qui n'a pas fini de faire du bruit**

Dans son édition du 26 mai, le journal « Libération » publie un manifeste signé par une centaine de personnalités qui dénonce les conditions de vie faites aux personnes très âgées et l'injonction de rejoindre un Ehpad souvent contre son gré. Ils en appellent à la création d'un mouvement qui s'attaque à l'invisibilité du grand âge ([Contact@vieuxetchezsoi.net](mailto:Contact@vieuxetchezsoi.net)).

"Nous publions ce manifeste pour une vieillesse libre et assumée jusqu'au bout de la vie. [...] Parce que les "vieux", qui n'ont plus ni la voix ni la force de décider pour eux-mêmes, se voient alors trop souvent imposer des conditions de vie contraires à ce qu'ils auraient souhaité, comme de devoir être assistés pour tous les actes de la vie, ou de finir en institution."

Dans un communiqué, l'AD-PA se félicite de cette démarche pour le grand-âge, mais s'interroge sur le refus absolu des Ehpad. "Les établissements sont le réceptacle de tous les fantasmes de la société à l'égard des personnes âgées : en effet, c'est là que l'on voit [celles-ci] alors qu'à domicile, elles sont invisibles. Pourtant, la situation est tout aussi dégradée à domicile." Aussi l'association de directeurs en appelle-t-elle à élargir le regard, en s'attaquant aux discriminations par l'âge, ou l'âgisme.

## AGENDA NATIONAL

- [Synerpa](#) 17<sup>e</sup> Congrès les 15 et 16 juin à Deauville
- [FNAQPA](#) : Géronforum du 21 au 23 juin à Nancy
- [FNADEPA](#) : Congrès à Lille les 27 et 28 juin

## AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation : EPRD : Mode d'emploi le 13 juin 2017 à Toulouse, il reste encore quelques places**

La formation du 6 juin à Toulouse sur la thématique de l'EPRD n'a pas pu prendre en compte la totalité des demandes. **Nous venons donc de reprogrammer une formation le mardi 13 juin au Palladia à Toulouse.**

Cette formation vise à comprendre les règles de la réforme de la tarification, d'en déjouer les pièges et de présenter le nouvel outil EPRD afin d'en comprendre les subtilités et le renseigner avec précision avant le 30 juin 2017.

Le bulletin d'inscription vous est envoyé sur simple demande à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)

- [Soirée-débat sur les directives anticipées, le 12 juin à Montpellier](#),

Le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie organise, avec l'espace éthique Languedoc-Roussillon, une soirée sur « Les directives anticipées, à quoi ça sert ? » : le 12 juin de 17h à 19h à l'auditorium du musée Fabre à Montpellier.

Les directives anticipées sont un des dispositifs proposés par la loi permettant de faire connaître son avis sur la façon dont on souhaite que se déroule sa propre fin de vie.

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 04 68 52 22 22

- **France Alzheimer Hérault**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 04 67 06 56 10

## **AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE**

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail [ciapa@ciapa.fr](mailto:ciapa@ciapa.fr) ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

**Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe**

**Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD**

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

[info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteurs : Cyril Dechegne

Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)  
avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à  
[info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « inscription ».